

Attention :

les animaux qui ont été primo vaccinés avec un vaccin Merial ne pourront pas recevoir de rappel avec un vaccin CZV
Il faut donc prévoir un nouveau processus de primo vaccination avec un vaccin CZV pour ces animaux.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU PUY-DE-DOME

Attention :

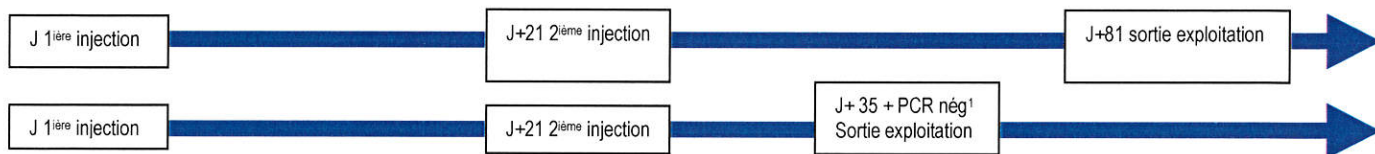
Les vétérinaires ne tamponnent les passeports des animaux vaccinés qu'une fois le protocole de primovaccination terminé (deuxième injection si nécessaire). Le tampon doit indiquer
1) le numéro d'ordre du vétérinaire,
2) la mention « vacciné FCO sérotype 8 »,
3) la date de l'injection terminant le protocole de primo-vaccination,
4) la signature du vétérinaire sanitaire vaccinateur
5) le vaccin utilisé.

CIRCULATION DES RUMINANTS DANS LE CADRE DE LA FCO

Le présent document précise les conditions de mouvements des ruminants dans le cadre des mouvements des échanges intracommunautaire et des mouvements nationaux suite à la réapparition en France continentale depuis le 11 septembre 2015 du sérotype 8 de la FCO.

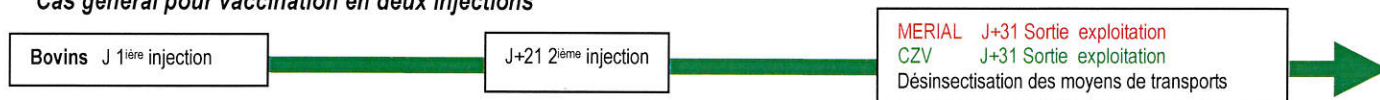
A / ECHANGES UNION EUROPEENNE

1 / SORTIE vers pays UE hors protocole – Animaux destinés à l'élevage ou l'engraissement



2 / SORTIE vers Italie sous protocole

Cas général pour vaccination en deux injections



Cas particulier du vaccin Calier

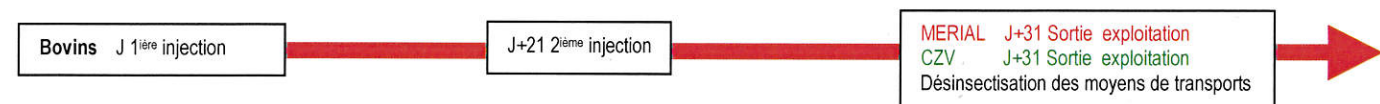


Cas des animaux de moins de 90 jours nés de mères vaccinées contre le BTV8 (Protocole de vaccination terminé avant le vêlage)

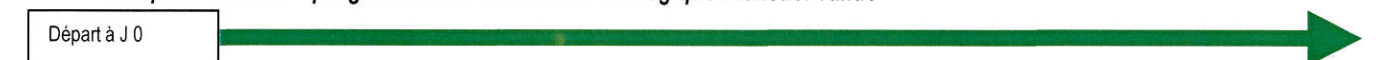


3 / SORTIE vers Espagne sous protocole

* Vaccination de bovins de plus de 70 jours et issus d'un troupeau vacciné



Cas des animaux de moins de 70 jours nés de mères vaccinées contre le BTV8 (Protocole de vaccination terminé avant le vêlage) et issues de troupeau vacciné + programme de surveillance virologique mensuel validé



* Vaccination d'ovins caprins de plus de 70 jours et issus d'un troupeau vacciné



* Traitement insecticide :



4 / SORTIE vers Luxembourg sous protocole



¹ La PCR ou la sérologie doit être réalisée au plus tôt 7 jours avant la date du mouvement.

Attention :

les animaux qui ont été primo vaccinés avec un vaccin Merial ne pourront pas recevoir de rappel avec un vaccin CZV
Il faut donc prévoir un nouveau processus de primo vaccination avec un vaccin CZV pour ces animaux.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU PUY-DE-DOME

B / MOUVEMENTS EN FRANCE

Les mouvements de ZR à ZI sont possibles sous les conditions suivantes :

1 / Abattage immédiat (dans les 24 heures suivant l'arrivée des animaux à l'abattoir) – Transport direct jusqu'à l'abattoir

Départ à J 0 si absence signe clinique + désinsectisation moyens de transport et bâtiments d'abattoir

2 / Retour d'estive petit ruminant

Départ à J 0 si absence signe clinique + désinsectisation animaux et moyens de transport

Isolement à l'arrivée en bâtiment fermé et désinsectisé

J + 14 sortie exploitation si PCR¹ négative sur 5% du troupeau à la charge du détenteur

J + 28 minimum PCR sur 5% du troupeau à la charge du détenteur

3 / Animaux de moins de 70 jours

Départ à J 0 si absence signes cliniques de tous les animaux de l'exploitation + désinsectisation animaux et moyens de transport

Abattage ultérieur sur le territoire national après engraissement en bâtiment fermé et désinsectisé

5 / Agneaux destinés à l'abattage mais nécessitant un hébergement temporaire de plus de 24 heures

Animaux issus de centre d'engraissement
Départ à J 0 si absence signes cliniques de tous les animaux de l'exploitation + désinsectisation animaux et moyens de transport

Confinement en bergerie (fermée, désinsectisée, protection contre les vecteurs) de pré-abattage dédiée inférieur à 14 jours

* Allotement en ZR en centre dédié
* Description du flux : DDecPP et OVINFOS

Abattage sur le territoire national

6 / Cas général des ruminants (Broutards, ovins, caprins, génisses pleines, vaches de réforme et retour d'estive bovin)

• Vaccination

Bovins J 1^{ère} injection

J+21 2^{ème} injection

MERIAL J+31 Sortie exploitation
CZV J+31 Sortie exploitation

Ovins Caprins J 1^{ère} injection

CALIER J+33 Sortie exploitation

Ovins Caprins J 1^{ère} injection

J+21 2^{ème} injection

CZV J+31 Sortie exploitation

• Traitement insecticide

Traitement insecticide pendant au moins 14 jours

J + 14 minimum sortie exploitation si PCR¹ négative

* Traitement insecticide immédiat à l'arrivée en ZI
* Information DDecPP d'arrivée

J + 28 minimum Confinement et PCR¹ négative à la charge du détenteur

Cas particulier des ovins : le dépistage (sérologique ou PCR) peut être réalisé par sondage avec une prévalence de 5% soit 57 animaux dans un troupeau de 1 000 animaux.

¹ La PCR ou la sérologie doit être réalisée au plus tôt 7 jours avant la date du mouvement.

Désinsectisation : Attention à l'allongement des temps d'attente suite à l'utilisation des insecticides, pour les animaux destinés à l'abattage. Se rapprocher du vétérinaire.